

## ARRONDISSEMENT DE SAINT-GAUDENS

## COMMUNE D'HUOS

**ARRÊTÉ ORDONNANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 2 DU PLU**

Le Maire de la Commune d'Huos,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-41 et suivants,

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants ;

**Vu** la loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal d'Huos en date du 13 décembre 2004 approuvant son Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** la délibération n° 2019-35 du Conseil Municipal d'Huos en date du 4 juillet 2019 prescrivant la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Huos ;

**Vu** la notification du projet aux Personnes Publiques Associées ;

**Vu** l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 3 décembre 2019 désignant THAU Caroline en qualité de commissaire enquêteur ;

**Vu** les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Huos en mairie d'Huos pour une durée de 18 jours, du lundi 6 janvier 2020 au jeudi 23 janvier 2020 inclus.

**Article 2** : Madame THAU Caroline, architecte et urbaniste, domiciliée 10 Rue des Gallois – bât A – apt 2137 31400 TOULOUSE, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

**Article 3** : Les pièces du PLU modifié seront tenues en Mairie d'Huos à la disposition des intéressés pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir : le lundi de 9h00 à 13h00, les mardi et jeudi de 12h30 à 17h00.

**Article 4** : Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert par le Maire d'Huos et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Les intéressés pourront y consigner leurs observations. Ils pourront aussi les adresser par écrit en Mairie d'Huos au commissaire enquêteur, celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

**Article 5** : Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la Mairie d'Huos les :

- lundi 6 janvier 2020 de 10h00 à 12h00
- mardi 14 janvier 2020 de 14h00 à 16h00
- jeudi 23 janvier 2020 de 15h00 à 17h00

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le



ID : 031-213102387-20191219-A\_2019\_43M-AR

**Article 6 :** Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les 2 journaux suivants :

- La Dépêche du Midi (journal quotidien)
- La Dépêche du Dimanche (journal hebdomadaire)

15 jours au moins avant le début de l'enquête, le même avis sera affiché en mairie et dans tous les emplacements situés sur la commune et permettant la plus large information du public.

L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat en mairie.

**Article 7 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre.

Il établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Le Maire d'Huos communiquera copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au Préfet et au Président du Tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Huos.

**Article 8 :** Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Garonne ;
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse ;
- Madame la Commissaire Enquêteur.

Fait à Huos, le 19 décembre 2019,

Le Maire d'Huos,  
Claude PUIGDELLOSAS



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le



ID : 031-213102387-20191219-A\_2019\_43M-AR